

Parcs géants de photovoltaïque sur des terres agricoles et naturelles du Causse de Salles-la Source.

Les élus vont-ils tomber dans le panneau ?

Par le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal,
le 27 septembre 2020.

Contact : collectifphotovoltprotectcaussecomtal@protonmail.com

Nous écrire : Ptit Bio, 5 allées des rosiers 12330 Marcillac

Sur peut être 150 à 200 hectares, soit l'équivalent de 400 terrains de football ou environ 12 fois la zone commerciale de Leclerc, plusieurs projets d'installation de panneaux solaires au sol sont prévus depuis des mois (ou plus ?) sans qu'aucun habitant n'en soit informé.

Nous sommes en faveur du photovoltaïque, si tant est qu'il s'agisse de projets citoyens à l'échelle du territoire et le respectant, installés sur les sites industriels déclassés tels que préconisé par l'ADEME (Agence de la transition écologique -voir plus bas). Par exemple sur la commune de Salles-la-Source, la carrière de Puech Hiver (23 hectares) conviendrait parfaitement. Notons que l'Aveyron est déjà un territoire à énergie positive (hydraulique) et exporte plus d'électricité qu'il n'en consomme. La Chambre d'Agriculture est contre ces projets, tout comme le Député Mr Stéphane Mazars et la Confédération Paysanne.

Voici les lieux approximatifs des projets pour ce que nous en savons à ce jour :

- 1- Projet des familles indivision Causse, Eyrygnac et Causse par le groupe JP Energie/Nass sur 40 hectares de part et d'autre du chemin qui va vers les dolmens de Limouze vers Cornelache.
- 2- Projet de Mrs Favié, Dallo, Caussanel, porté par le groupe AKUO dans les communes de Muret le Château, Rodelle et Salles-la Source (en face de la tour de La Vayssière) : 80 hectares de projet
- 3- Projet M Lapeyre, Lapanouze, Caze, Mouysset, porté par Voltalia sur 70 hectares du côté de La Fumade, en prenant le chemin des Espeyroux à partir du château de Cadayrac ou vers la Cazerne du Ferral.
- 4- Projet entre l'aéroport et la carrière de Capdenaguet : zone d'étude 100 hectares.

Nous demandons aux élus de Salles-la-Source la localisation et l'ampleur exacte de ces projets, mais aussi depuis combien de temps ces projets ont été portés à leur connaissance.

Nous leur demandons d'informer précisément tous les habitants et d'organiser une consultation publique sur le sujet. Il en va de l'avenir touristique et du cadre de vie de cette commune et de celles alentours qui ne peuvent être hypothéqués sans délibération collective.

La haute valeur patrimoniale du Causse Comtal où plusieurs histoires millénaires se côtoient (dolmens, amphithéâtre et forum gallo-romains, châteaux, etc...) dans des zones de biodiversité bien étudiées par les associations de naturalistes (ornithologues, botanistes), est un atout immense pour notre territoire, tant du point de vue touristique, que sportifs (randonnées, trails, VTT, etc...). Sur l'Aubrac, André Valadié a su valoriser économiquement le patrimoine et a refusé ce genre de projet industriel : « *L'Aubrac, qui a refusé les éoliennes, fera son devoir d'écologie car la sauvegarde de la biodiversité passera par les éleveurs* » déclare t'il.

<https://www.ladepeche.fr/2019/03/22/bienvenue-sur-laubrac-avec-andre-valadier.8083471.php>

Ne nous trompons pas, un pâturage sous panneaux photovoltaïque tel que promu par les porteurs de projets n'a rien de naturel, les arbustes endémiques seront irrémédiablement détruits. Comme le dit la Chambre d'Agriculture de l'Hérault : il s'agit d'une approche simpliste du sol caussenard qui sera remis en cause par le changement climatique. Nous questionnons la fiabilité des études d'impacts, les bureaux d'études étant financés par les entreprises.

Ce potentiel touristique pourrait disparaître, car qui irait se promener entre des champs de 50 hectares de panneaux photovoltaïques (grillagés), quelles cartes touristiques et quels guides oseront alors indiquer ces lieux ?

Le marché des terres agricoles déstabilisé : «**Entre le prix d'une parcelle agricole ou d'une autre qui fournit de l'énergie, on passe d'une échelle d'un à dix** » confirme Xavier Bodard, gérant d'Éco Solutions Énergie

« Le recul est encore très faible concernant les impacts à long terme pour la biodiversité de ces installations. Les premières études notent une « modification des cortèges d'espèces » pour les habitats fortement transformés (Visser, 2016) »

https://reporterre.net/En-quete-d-espace-la-filiere-photovoltaïque-lorgne-sur-les-terres-agricoles?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo

Projet similaire abandonné sur le Larzac ? Les élus ont voté contre.

Dans l'Hérault sur le Larzac (Le Caylar-Le Cros), un projet similaire de 600 hectares (300 au final) vient d'être refusé par les élus de la **Communauté des Communes Lodévois et Larzac** : « à l'échelle du Pays Coeur d'Hérault, il est aujourd'hui débattu d'une artificialisation des sols pour les 20 ans à venir de 600 hectares. On se rend bien compte que ce projet n'est pas l'échelle du territoire qui l'entoure » (Communiqué du 22 février 2019).

La Chambre d'Agriculture de l'Hérault s'est aussi prononcée contre ce projet : « L'approche simpliste de l'implantation de prairies sous panneaux photovoltaïques, après concassage du sol, de la potentielle repousse naturelle d'herbe dans un contexte pédoclimatique caussenard (est) remis en cause par l'évolution climatique » (session du 28 juin 2019).

De même, le conseil Scientifique de l'Unesco l'a refusé, précisant : « que, au titre de la transition énergétique pour la croissance verte, la réduction des gaz à effets de serre est indispensable mais celle-ci doit d'abord passer par une maîtrise, voire une réduction, de la consommation énergétique (...) les installations photovoltaïques industrielles au sol ne devraient être envisagées que dans les zones déjà artificialisées sans valeur patrimoniale archéologique ou écologique » (Motion du 21 et 22 mars 2019).

Nous demandons aux élus de toutes les communes de la Com Com Conques-Marcillac de suivre le bon sens dont on fait preuve les élus de l'Hérault, de refuser ces projets, et de ne pas modifier le PLUI afin de les permettre.

Les alternatives : les recommandations de l'ADEME

Dans son rapport de 2018, l'ADEME préconise de n'installer du photovoltaïque que sur des sites déclassés :

"Les modèles en toiture doivent être privilégiés, pour éviter d'occuper des sols agricoles et de nuire à l'image de cette énergie renouvelable (...) L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a identifié près de 18.000 sites « propices à l'installation d'une centrale photovoltaïque » qui pourraient générer plus de 50 gigawatts, soit bien plus que l'objectif fixé par l'État. Il s'agit essentiellement de « zones délaissées » comme les anciens dépôts d'hydrocarbures, garages, carrières ou encore d'anciens sites de stockage de déchets"

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/larmee-donne-un-gros-coup-de-pouce-au-solaire-1123101> et <https://www.ademe.fr/evaluation-gisement-relatif-zones-delaissées-artificialisées-propices-a-limplantation-centrales-photovoltaïques>

La FNSEA contre le photovoltaïque au sol

« Le syndicat affirme que 13 % du parc photovoltaïque est agricole, et est réparti sur plus de 10 000 bâtiments, ce qui permet de lutter efficacement contre l'artificialisation des terres (...)

Pour la FNSEA : (...) Ne pas prendre en compte l'ensemble des externalités positives induites par les projets agricoles (*sur toitures-note du collectif*) en instaurant un tarif adapté, c'est exclure les agriculteurs [...] et à nouveau paver la voie aux investissements à visée spéculative et au parc au sol. »

<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/gestion-et-droit/energie-solaire-les-craintes-de-la-fnsea-pour-le-photovoltaïque-agricole-1,4,390588888.html>

Des industriels sans vergogne ? Nass et la famille Mulliez à Salles-la-Source ?

Nous remettons en cause les choix d'industriel, expert en défiscalisation assumé comme le groupe Nass-JP Energie (<https://www.groupenass.com/>), et dont le discours promotionnel du PDG Xavier Nass est de mettre en avant des implantations :

« sur des sites dégradés ou artificialisés : anciennes mines, anciennes carrières, anciennes décharges » (<https://youtu.be/0-AfZdXuU>)

... mais qui dans les faits pourrait venir détruire sur notre cause des spots de biodiversités et des zones agricoles dans nos campagnes, à moins qu'il n'en abandonne l'idée...

Nous questionnons les choix du **groupe Voltalia** et du projet du propriétaire M Lapeyre qui souhaitait déjà installer des éoliennes sur ses terrains.

Voltalia est détenue entre 85 % et 94 % par **la famille Mulliez**, numéro 1 dans le secteur de la grande distribution en France (Auchan, Decathlon, Pimkie, Kiabi, Boulanger, Flunch, Kiloutou, Leroy Merlin, Norauto :

<https://www.lesechos.fr/2016/02/energies-vertes-lenvolee-de-voltalia-la-pepite-des-mulliez-203086>)

Cette famille, la 5ème plus riche de France avec 32 milliard d'euros, **plutôt que d'installer des panneaux sur ses propres zones commerciales tel que le préconise l'ADEME préfère pour des questions de rentabilité venir détruire des zones au patrimoine millénaire (proche des chemins des Dolmens, château, etc...)**

Nous appelons donc les habitants des communes concernées et à tous les citoyens préoccupés par l'avenir de leur territoire à demander des éclaircissements aux élus et aux propriétaires porteurs de ces projets, et à signaler leurs refus et leur attachement à l'avenir du cause. Écrivez et rencontrez vos élus !

A distribuer sans pincettes mais avec du gel hydro-alcoolique